

# ÉGALITÉ DANS LES PROCESSUS DE RECRUTEMENT

## POINTS DE VIGILANCE

Applicable pour l'ensemble des procédures de nomination ouvertes sur inscription publique des professeur-es ordinaires, associé-es et assistant-es avec ou sans prtitularisation conditionnelle (PO/PAS/PAST), ds le 01.03.2022

### La/le prsident-e est tenu-e de:

- ✓ **D'informer** sur les biais de recrutement (vido sur [unige.ch/-/delegation](https://unige.ch/-/delegation)) et les conflits d'intrts (COI)
- ✓ **Dmontrer la recherche active de candidates.** Par exemple: contact avec des candidates potentielles, contact direct sur cette question avec des collgues d'autres institutions, recherche sur le site web [www.academia-net.org](https://www.academia-net.org)
- ✓ **S'assurer de la prsence** du ou de la dlgu-e à l'galit à toutes les tapes – le ou la dlgu-e est nomm-e ds la cration de la commission – le Dcanat est inform immdiatement
- ✓ **Veiller à la dclaration des conflits d'intrts** avant la premire runion et les rappeler au dbut de chaque sance ; voquer les enjeux lis aux COI et, le cas chant, d'adapter la procdure  
Si un COI est dtect, la prsidence et le ou la rapporteur-e doivent en tre averti-es immdiatement.
- ✓ **Transmettre la composition de la commission aux candidat-es de la «short list» avec mention qu'il leur est strictement interdit de contacter les membres de la commission.** Si un-e membre de la commission est contact-e par un-e candidat-e, il/elle indique au ou à la candidat-e que toutes questions doivent tre adresses directement au rapporteur ou à la rapporteure avec la prsidence en copie
- ✓ **Voter à bulletin secret** lorsqu'il est ncessaire de voter (vote pour la liste finale – par exemple, selon les cas, vote de la «short list»)  
Pour rappel: les expert-es et reprsentant-es de la Dlgation à l'galit participent à la discussion mais ne votent pas. Chacun-e rdige un rapport indpendant.
- ✓ **Exiger** un minimum de 30% de femmes sur la «short list»: une drogation peut tre accorde uniquement si recherche active de candidate dmontre - un paragraphe dans la demande de drogation dcrit les mesures prises pour une «recherche active»  
  
Pour rappel:
- ✓ **La lettre de conformit** rdige par le ou la dlgu-e est jointe au dossier prsent au Collge
- ✓ **Le rapport** rdig par le ou la dlgu-e à l'attention du Rectorat à l'issue de la procdure est confidentiel

---

### PLUS DE DTAILS

[Dlgation à l'UNIGE](#) (Guide de conduite et textes rglementaires et lgaux, Directive)

### CONTACT POUR TOUTE QUESTION

[egalite@unige.ch](mailto:egalite@unige.ch) | 022 379 12 68